Taxation des plus-values sur actifs financiers : les nouveaux réflexes du conseiller patrimonial

OBJECTIFS

La nouvelle taxation des plus-values sur actifs financiers modifie en profondeur les réflexes de conseil en matière de gestion de patrimoine privé, de transmission familiale et de structuration patrimoniale. Les conseillers patrimoniaux, private bankers, fiscalistes et professionnels de la planification successorale doivent désormais intégrer cette réforme dans l'analyse des donations, successions, contrats d'assurance-vie, sociétés simples, clauses d'accroissement et autres instruments de planification.

Les objectifs de cette formation sont :

- situer la réforme dans son cadre légal, fiscal et patrimonial, en distinguant les plus-values désormais visées des régimes déjà existants ;
- identifier l'impact concret de la taxation des plus-values sur les opérations courantes de planification patrimoniale et successorale ;
- développer de nouveaux réflexes de conseil pour sécuriser les recommandations faites aux clients dans un contexte fiscal renouvelé.

RESUME

Catégorie:

- Private banking & asset management
- Fiscalité & réglementation

Niveau:

Avancé

Prix:

- Membre: € 345.00
- Non-membre: € 375.00
- Partner BZB: € 345.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Banque: **3h** général
- Assurances: **3h** général
- Compliance: **3h**

PUBLIC

Cette formation s'adresse principalement aux professionnels qui conseillent des clients en matière de patrimoine, de fiscalité et de transmission :

- private bankers, conseillers patrimoniaux, relationship managers et wealth planners ;
- juristes, fiscalistes, notaires, planificateurs successoraux et autres professionnels impliqués dans la structuration ou la transmission de patrimoines privés.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- Nouvelle loi / cadre et champ d'application
 - Philosophie / objectif de la réforme
 - Historique / Evolution des modes de taxation des cessions d'actifs
 - Entrée en vigueur de la loi / Période transitoire
 - Qui est visé par la loi ?
 - Quelles opérations sont visées par la loi ?
 - Calcul de la base imposable et taux
- Impact de la nouvelle loi sur les conseils en matière de planification successorale
 - Les opérations de donation
 - Démembrement de propriété US/NP
 - Usufruit fonctionnel
 - Donation avec charge
 - Retour conventionnel
 - Les planifications via société simple
 - Les planifications via contrat d'assurance-vie
 - Les planifications via clauses d'accroissement
- Quels conseils donner en matière de planification depuis la nouvelle loi ?
 - Réflexes généraux à adopter en matière de conseil en organisation de patrimoine et planification successorale
 - Réflexes à adopter lors de l'établissement de certaines opérations :
 - Donations
 - Testaments
 - Contrats de mariage
 - Statuts de société
 - Autres conventions
- Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée :** ½ journée de formation (3 heures de formation)
- **Heures :** 13:30 à 17:00
- **Lieu :** Cette formation est donnée en ligne.
- **Connaissances préalables :** Une connaissance de base de la fiscalité belge du patrimoine, des donations et des successions est recommandée.
- **Infos supplémentaires :** Comment bien démarrer votre webinaire? Vous recevez un login et un mot de passe préalablement par e-mail afin d'obtenir votre accès à notre plateforme. Dans la plateforme vous trouverez un lien, en cliquant dessus à la date prévue le webinaire se démarre via Webex. Pour que des heures de recyclage soient accordées, il est important de vous connecter sous votre propre nom, de suivre la totalité de la journée de formation et de répondre aux questions proposées par le formateur. Veuillez ne pas suivre cette formation à plusieurs participants sur un même PC.

FORMATEURS



Jehanne Maldague
privatebanking;riskfinancetreasury;taxation

MÉTHODOLOGIE

Un « **Webinaire en direct** » se suit en groupe. C'est « learning-apart-together ». À un moment convenu, le professeur et

les participants se connectent à un outil de vidéoconférence, chacun à l'endroit où il se trouve et avec son propre ordinateur. Grâce à la caméra, au microphone et à la fonction chat de cet outil, il existe des possibilités d'interaction et de feed-back, tant des participants à l'enseignant qu'inversement. Le matériel didactique se compose comme base d'une présentation via la plateforme d'apprentissage MyFA, complétée de supports divers tels que syllabus numérique, présentation, extraits audiovisuels…